

**OBJET DU MARCHE :**

**Marché de travaux de réfection des façades, des toitures, mise en conformité électrique et réfection des parties communes Résidence Les Camélias à DEVILLE-LES-ROUEN**

**I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :**

LOGEAL IMMOBILIERE SA  
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX  
TEL : 02.35.95.92.00

**II – COMMUNICATION**

**Moyen d'accès aux documents de la consultation :**

- Lien URL d'accès vers les documents de la consultation
- Description des modalités d'accès aux documents de la consultation

Les demandes de dossier de consultation sont **téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/>**

**III- PROCEDURE**

**Type de procédure :** procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Procédure adaptée ouverte**

**Critères de sélection des candidatures (voir également articles 4.2 et 7.1 du règlement de la consultation pour toutes les informations)**

**Attention particulière au sujet des candidatures :**

- Document de candidature obligatoire uniquement sur les lots 2, 3, 4, 5 et 7 : CERTIFICATION RGE OBLIGATOIRE pour le candidat ainsi que pour les sous-traitants pour pouvoir monter un dossier de demandes de subventions
- LA PRESENCE D'AMIANTE EST AVEREE SUR LE SITE, il est obligatoire pour les entreprises candidatant UNIQUEMENT POUR LE LOT 5 DE FOURNIR SOUS PEINE D'IRRECEVABILITE DE LA CANDIDATURE : Le candidat devra effectuer lui-même les travaux de désamiantage et si c'est un sous-traitant ce dernier devra remettre impérativement les documents ci-dessous avant toute intervention (SOUS-SECTION 3)
  - Attestations de formation des salariés amenés à intervenir sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
  - Attestations de formation des encadrants techniques et de chantier ;
  - Attestations de rédaction et dépôt auprès des autorités compétentes (DIRECTE) des modes opératoires de l'entreprise intervenant en cas de sous-section 3\*. Il est également possible de demander un extrait du Document Unique d'Evaluation des Risques qui doit mentionner la liste des modes opératoires et les niveaux d'empoussièrément retenus ;
  - Certifications des entreprises intervenant en sous section 3\*, pour les processus correspondants aux travaux à réaliser. Dans le cas contraire, les processus devront être validés à l'occasion des interventions réalisées dans le cadre du marché, avec des conséquences en terme de délai et de sujétions de chantiers ;
  - Références spécifiques d'interventions en milieu amianté adaptées au marché ;
  - Attestations d'assurances spécifiques.

**Critères de jugement des offres (cf. également l'article prévu à cet effet dans le règlement de la consultation)**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

**Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants notés et affectés de la pondération suivante :**

**Critères de jugement de la Valeur technique (1) jugée sur un total de 50 points décomposés dans le cadre de mémoire technique obligatoire remis et contenant impérativement :**

Moyens humains et matériel affectés au marché - 15 points

- Nombre de personnes pressenties pendant l'exécution du marché (terrain et encadrement) – 5 points
- Composition des équipes – 2 points
- CV et qualification du personnel (terrain et encadrants) – 2 points
- Formations et sensibilisation du personnel sur la sécurité – 2 points
- Moyens matériels – 4 points

Possibilité d'ajouter la fourniture des fiches techniques de l'ensemble des matériaux utilisés

Moyens techniques affectés au chantier - 15 points

- Analyse méthodologique de l'organisation générale de l'entreprise pour répondre aux travaux : 7 points
- Hygiène des chantiers – 3 points
- Sécurité des chantiers – 2.5 points
- Sécurité des chantiers en site occupé – 2.5 points

Ajouter les moyens mis en œuvre pour protéger les existants.

Fournir mode opératoire avec analyse des risques liés à chaque tâche.

Points sensibles et/ou critiques identifiés par l'entreprise au vu du cahier des charges du lot et du déroulement prévisionnel de l'opération et moyens mis en œuvre pour y pallier.

Planning et délais - 15 points

- Méthodologie de planification : réalisation des plannings – 10 points
- Planning d'optimisation de tâches – 2.5 points
- Délai en SAV – 2.5 points

Possibilité d'ajouter le personnel affecté à chaque tâche

Respect des contraintes environnementales - 5 points

- La gestion des déchets - 2 points
- Moyens mis en œuvre dans le cadre du marché par l'entreprise pour le respect des contraintes environnementales – 1.5 points
- Provenance des matériaux utilisés favorisant la réduction de l'impact carbone – 1.5 points

**Critère de jugement de la valeur financière selon la formule suivante : 50 points**

- 50 points pour le prix le plus bas puis classement relatif (prix le plus bas / prix proposé) \* 50

**La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :**

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) \* Base de notation

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues)
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue

En cas d'égalité entre deux candidats, le critère Prix des prestations sera prépondérant.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur la DPGF et le détail quantitatif estimatif, la DPGF prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres anormalement basses seront éliminées conformément à l'article R 2152 du code de la commande publique.

En cas de désistement de l'entreprise arrivée en 1<sup>ère</sup> position à l'issue de l'analyse en CAO ou de l'entreprise titulaire du lot, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de réattribuer à la société arrivée dans la position suivante au classement de l'analyse issue de la CAO sous réserve que l'offre soit encore valide.

**Possibilité d'attribution sans négociation** (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui

**Négociation** : (NDLR : autorisée ou non selon que l'on est en procédure adaptée ou procédure formalisée)

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre (Prix + Qualité technique). Le cas échéant, il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre l'acheteur public et les candidats.

**Réduction du nombre de candidats** : non

**Présentation des offres par catalogue électronique**

Sans objet

**L'acheteur exige le chiffrage des variantes obligatoires pour le lot 2 uniquement**

La présente consultation est lancée **AVEC VARIANTES OBLIGATOIRES** (article R.2151-9 du code de la commande publique / émises à l'initiative du maître d'ouvrage / pouvoir adjudicateur) auxquelles il est demandé aux entreprises de répondre obligatoirement (pour les entreprises soumissionnant à ce lot) sous peine d'irrégularité de l'offre.

Lots	Intitulé des variantes obligatoires HT
2	<b>Variante obligatoire n°1 : Remplacement des évacuations EP</b> <b>Variante obligatoire n°2 : Remplacement du système d'étanchéité</b> <b>Variante obligatoire n° 3 : Prix au m2 de contreventement</b>

**Le candidat veillera à respecter les exigences minimales des variantes imposées et décrites ci-dessus.**

En revanche, en ce qui concerne le sujet des Variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise selon l'article R.2151-8 du code de la commande publique), elles sont interdites pour tous les lots.

**IV - IDENTIFICATION DU MARCHE**

**Type de marché :** travaux

**Lieu principal d'exécution :**

**Délai d'exécution prévu :**

Le délai global d'exécution, fixé dans le CCAP (article 5 et suivants du CCAP), sera de **15 mois** à compter de la notification de l'ordre de service d'installation et de préparation de chantier.

Durée de la phase préparation et installation du chantier (à compter de l'OS n°0) = 3 mois

Durée de la phase démarrage + exécution de chantier (à compter de l'OS n°1) = 12 mois

Le délai pourra être ajusté lors de la mise au point du planning prévisionnel pendant la période de préparation de chantier.

**L'existence de tranche :**

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s)

**La reservation de tout ou partie du marché : Non**

**V - DESIGNATION DES LOTS :**

**Marché alloti :** oui / non

**Description des lots :**

CE	CORPS D'ETAT
1	Echafaudage
2	Charpente bois / couverture / étanchéité
3	Bardage
4	Enduit mince sur isolation par l'extérieur
5	Menuiseries extérieures / fermetures / métallerie
6	Revêtements de sols et peintures
7	Electricité

**MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX :**

Dans le cadre du marché alloti

Les travaux seront attribués en marchés séparés par lot  
Chaque lot fera l'objet d'un marché.  
Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

**MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS** : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots.

#### **VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**Visite obligatoire** : non

**La visite sur site est uniquement facultative donc pour les entreprises intéressées donc** les candidats souhaitant faire la visite doivent prendre contact avec Mme Audrey POISSON (Responsable du pôle maintenance) au 02.32.94.91.77.

#### **VII – REMISE DES OFFRES**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : VENDREDI 16 MAI 2025 à 12h00**

#### **ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :**

Les offres seront à retourner obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

#### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à LOGEAL IMMOBILIERE par voie dématérialisée via la plate-forme de dématérialisation [www.marches-securises.com](http://www.marches-securises.com) ou par courriel au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

#### **- renseignements d'ordre administratif :**

M Eric MASSCHELEIN  
Direction Administrative et Financière  
Responsable du Pôle marchés

#### **-renseignements d'ordre technique**

Mme Audrey POISSON  
Direction Technique  
Responsable du Pôle maintenance

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : (NDLR : indiqué systématiquement en procédure formalisée sur l'avis au JOUE et en procédure adaptée pour les marchés que l'on décide de passer en CAO dans la mesure où l'on s'astreint à une procédure plus contraignante que ce que les textes prévoient)

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
- 2°) Soit un référé contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).
- 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

**DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 4 AVRIL 2025**